

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL491

présenté par

M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Nadeau, M. Monnet, M. Peu, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 101, insérer l'alinéa suivant :

« Des concours délocalisés seront organisés en Guyane afin de développer le recrutement local des effectifs de police et de gendarmerie nationales, les enjeux prioritaires de sécurité nécessitant une connaissance particulière du territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La volonté gouvernementale de développer des forces de l'ordre qui ressemblent à leur concitoyens s'inscrit dans la continuité des propos du président de la République tenus lors de sa rencontre avec les agents de l'État à Cayenne le 27 octobre 2017 : "si nous voulons que notre République soit pleinement forte sous tous les aspects ici, elle doit aussi avoir le visage de nos territoires d'Outre-mer, elle doit aussi avoir le visage en son sein de la Guyane".

La Guyane présente en effet des défis démographiques et sécuritaires profondément différents qui impliquent en conséquence une action profondément différente sur un territoire de la taille du Portugal plongé au cœur de l'Amazonie.

Pour répondre aux défis sécuritaires particuliers (trafic de drogue, orpaillage illégal, immigration illégale, délinquance) auxquels la Guyane est confrontée, des forces de sécurité ont été massivement déployées. Les effectifs de la gendarmerie et de la police nationales ont ainsi connu une évolution respective de 43% et de 21,9% entre 2009 et 2019. Il faut y ajouter la mobilisation d'escadrons de gendarmerie mobile ainsi que la réquisition de forces armées.

Mais force est de constater que malgré les efforts déployés jusqu'à présent, l'insécurité reste prégnante : selon les statistiques du ministère de l'intérieur, de 2016 à 2021, le territoire affiche une

moyenne annuelle de 11,2 meurtres pour cent mille habitants, neuf fois la moyenne nationale. Les récentes marches contre l'insécurité, auxquelles a succédé l'organisation des Assises de la sécurité le 30 septembre dernier, illustrent le constat suivant : alors qu'a été annoncée l'arrivée d'un nouvel escadron et de quatre brigades de gendarmerie supplémentaires, il est évident que la réponse à l'insécurité ne peut pas être que sécuritaire. Les forces de l'ordre déployées sur le territoire, pour être efficaces et mener une action pertinente, doivent nécessairement avoir une compréhension naturelle des caractéristiques de la population guyanaise et une connaissance fine du quotidien de ses différentes composantes.

Dès lors, qui de mieux placés que les Guyanaises et Guyanais pour mener une action de terrain adaptée à la réalité historique, culturelle, amazonienne de la Guyane ? Pour refléter son hétérogénéité socio-culturelle ? Pour inspirer confiance à la population que les forces de l'ordre sont censées protéger ?

L'organisation de concours délocalisés ne doit donc plus être envisagée comme une modalité de recrutement permettant de pallier ponctuellement à un déficit d'attractivité mais comme le moyen le plus adéquat de répondre sur le long terme à des défis sécuritaires endémiques en assurant la présence de policiers et gendarmes connaissant le territoire et ses spécificités, comme un dispositif d'insertion professionnelle et de formation des Guyanais pour exercer des fonctions au service de leurs concitoyens.

Renforcer le recrutement local, c'est enrichir les forces de sécurité d'agents qui sont nés sur le territoire, qui y ont grandi, qui l'ont parcouru, qui connaissent les langues utilisées et les difficultés structurelles inhérentes, et qui veulent se mettre à son service et à celui de leurs concitoyens. C'est aussi faire progresser les Guyanaises et les Guyanais en les rapprochant des services publics, à l'heure où la relation « police-population » est plus que jamais au cœur des préoccupations politiques et sociétales.

Cet amendement vise ainsi à renforcer, sur le territoire de la Guyane, le recrutement local au sein des effectifs de la police et de la gendarmerie nationales. Il s'inscrit dans la continuité de l'ambition portée par le gouvernement de réintroduire de la proximité et de la confiance entre la population et ceux qui ont pour mission de la protéger. Allant dans le sens de la volonté étatique de mettre en place des forces de l'ordre qui ressemblent à leurs concitoyens, cet amendement propose d'instituer des concours délocalisés en Guyane.